

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

Séance du Conseil Municipal du 27 mars 2026

Délibération N° : 20260327-14

OBJET : Désignation des représentants du Conseil Municipal au Centre Communal d'Action Sociale.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 27 du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Charles LACROIX, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 21/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 13

ALLAIS Dominique – ANDREWS Frédérique - AUDIER-MERLE Carine – BOURCIER Florian – BUES Florent – BUES Sarah – BURSTERT Jean-Sébastien – HUBERT Cédric - LACROIX Charles – LAPUJOLADE Stéphane – LAURENS Elisabeth – ROBIN Mireille – VINET Elise

NOMBRE DE POUVOIRS : 2

LUCCHESI Corinne a donné pouvoir à Charles LACROIX – MAROILLEY Elise a donné pouvoir à Frédérique ANDREWS

NOMBRE DE VOTANTS : 15

SECRETAIRE DE SEANCE : LAPUJOLADE Stéphane.

En application des articles R 123-7 et suivants du Code de l'Action sociale et des Familles, Monsieur le Maire expose que la moitié des membres du Conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Il rappelle les modalités de l'élection, et, notamment, qu'en tant que maire, il est Président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Considérant la délibération du Conseil municipal n° 20260327-13 fixant à quatre le nombre de membres élus par le Conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code général des Collectivités territoriales, le Maire demande au Conseil municipal s'il souhaite voter ou non à bulletin secret.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret,
PROCEDE à l'élection de ses représentants au conseil d'administration comme suit :

Liste des membres candidats :

LAURENS Elisabeth
AUDIER-MERLE Carine
HUBERT Cédric
VINET Elise

Le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 15
Nombre de vote pour : 15
Nombre de vote contre : 0
Nombre d'abstention : 0

Ont obtenu :

LAURENS Elisabeth : 15 voix
AUDIER-MERLE Carine : 15 voix
HUBERT Cédric : 15 voix
VINET Elise : 15 voix

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 005-200083517-20260327-2026032714-DE

Sont proclamés élus :

LAURENS Elisabeth
AUDIER-MERLE Carine
HUBERT Cédric
VINET Elise

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Charles LACROIX



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.